

## **RÉUNION DU 1er SEPTEMBRE 2008**

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : MM S. LASNON - JL. LEMOINE - H. ADAMIAK (excusés) JM.  
TURPIN

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Madame Brigitte LAHON, décédée le 30 août 2008, élue Conseillère Municipale le 6 mars 1983, Adjointe au Maire le 18 mars 1983 et Maire de la Commune du 2 juillet 1987 au 19 mars 1989.

### **MARCHE PUBLIC POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES SPORTS**

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour connaître les possibilités de réalisation d'une salle de sports, sur le terrain cadastré AB 249. La réponse du service instructeur de la DDE précise que l'opération est réalisable, sous les prescriptions suivantes :

Les sous-sols, parkings en sous-sols sont interdits

Le niveau de plancher sera placé à 0,50 m au dessus du terrain naturel moyen.

Un concours d'architecte pour la construction de cet équipement sportif sera organisé.

Le dossier de consultation sera établi suivant une procédure adaptée

### **SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2008**

Le paiement de la subvention de 7 500,00 €. au Centre Communal d'Action Sociale est autorisé.

### **DEMANDE D'UN DEFIBRILLATEUR AU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Général a décidé de doter les Communes de moins de 3 500 habitants, qui le souhaitent, d'un défibrillateur entièrement automatique. La Commune en fera la demande pour l'ensemble des clubs sportifs et pour ses administrés. La maintenance et les consommables seront pris en charge par la Commune.

M. le Maire est chargé de désigner les personnes qui assureront le suivi de cette action.

### **DEPENSES DE CANTINE : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR UNE ENFANT SCOLARISEE EN CLIS**

Il n'est pas répondu favorablement à une demande de participation aux dépenses de cantine d'une enfant scolarisée à Doudeville, en CLIS, portant sur une différence de coût soit 1 € 20 par repas. Toutefois, les frais de scolarité dont le montant s'est élevé à 785 € 56 en 2007/2008. seront pris en charge puisqu'il n'existe pas de structure identique sur la Commune.

### **DECISION MODIFICATIVE N°6 TITRES IRRECOURVABLES : ADMISSION EN NON VALEURS**

Le Comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement de plusieurs titres en raison de leurs montants inférieurs au seuil de poursuite ou des poursuites sans

effet. Une admission en non valeurs est prononcée pour un montant total de 145 € 26.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN ABRIBUS**

Dans le cadre du programme annuel de remplacement d'un abribus, il convient de présenter au Conseil Général une demande de subvention. Les travaux concernent, cette année, l'abribus situé Rue du Beau Soleil. En effet, celui-ci est utilisé par un nombre important d'enfants et il est en mauvais état. Le devis de l'Entreprise Didier PLICHON –1053 Rue Villaine à BOSC LE HARD. s'élève à H.T4 300, 81 € T.T.C 5 143,77 €

#### **ESPACE JEUNES : RECOMPENSES EN BONS D'ACHAT**

Dans le cadre du projet pédagogique établi pour l'Espace Jeunes, des récompenses seront attribuées aux participants d'un concours organisé par l'animateur. Les deux bons d'achats chez Yvetot Sport - Rue Jean Moulin à YVETOT seront d'une valeur de 30 € 00.

#### **ACHAT DES PLAQUES COMPLEMENTAIRES DE RUES**

L'achat des plaques des rues récemment dénommées auprès de la Société Techniques Nouvelles - 6, avenue des Hauts Grigneux à BIHOREL, s'élève à : H.T 498 € 33 T.T.C 596 € 00